

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

N° 24/005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CDG 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BP 2024.

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Dominique ANCEY, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur François LUCAS, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Martine DURIEU, Madame Laurence CHABAUD - GEVA.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER, Monsieur Michel PARTAGE et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX.

Etaient représentées : Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Antony ZILIO a donné pouvoir au Président pour le représenter et voter en son nom, Madame Valérie MICHELIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom.

Monsieur le Président rappelle qu'après la constatation des comptes du Centre de gestion de la fonction publique territoriale au titre de l'exercice 2023, il appartient au Conseil d'Administration de prendre acte du résultat et de prévoir une affectation de celui-ci.

Concernant le Budget Principal, les comptes se présentent de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

Cumul des titres émis	3 477 245.49 euros
Cumul des mandats émis	3 249 860.63 euros
Solde	+227 384,86 euros
Résultat de fonctionnement reporté 0021	+ 1 279 557.96 euros
Résultat d'exécution	+ 1 506 942.82 euros

Section d'Investissement

Cumul des titres émis	766 643.13 euros
Cumul des mandats émis	823 003.25 euros
Solde	- 56 360.12 euros
Résultat d'investissement reporté	- 75 780.69 euros
Solde d'exécution (CPT 001).....	- 132 140.81 euros

BESOIN DE FINANCEMENT

Le solde d'exécution détermine un besoin en financement, les dépenses s'avérant supérieures aux recettes.

Le besoin de financement corrigé en investissement s'élève à - 132 140.81 euros (001)

Les reports antérieurs sont les suivants :

Investissement - 75 780.69 euros
Fonctionnement + 1 279 557.96 euros
Soit + 1 203 777.27 euros

Les résultats constatés au compte administratif sont les suivants :

Investissement - 56 360.12 euros
Fonctionnement + 227 384.86 euros
Soit + 171 024.74 euros

AFFECTATION DU RESULTAT

Investissement - 132 140.81 euros (001)
Fonctionnement + 1 279 557.96 euros
+ 227 384.86 euros
- 701 753.67 euros

Soit + 805 192.15 euros (002)

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de :

- Couvrir le besoin de financement de 132 140.81 euros en investissement (001),
- De reporter le résultat d'exécution de la section de fonctionnement au compte 002 de 673 048.34 euros (+ 805 189.15 euros – 132 140.81 euros),
- De transférer 100 000 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Les membres du Conseil d'Administration,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Vu le Code général de la fonction publique,
Après en avoir délibéré,

Ont voté pour : 16

Ont voté contre : 0

Abstentions : 0

- **DÉCIDENT** de couvrir le besoin de financement en investissement de 132 140.81 €,
- **DÉCIDENT** de reporter le reliquat au solde d'exécution de la section de fonctionnement au compte R002 pour 673 048.34 euros.
- **DÉCIDENT** de transférer 100 000 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON le 21 MARS 2024



Pour extrait conforme,



Le Président

Maurice CHABERT